

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

MODALITÉS D'ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VISIOCONFÉRENCE EN PÉRIODE DE CRISE SANITAIRE. ADOPTION

Séance du 15 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, M Royer, Mme Poublan, M Joussaume, Mme Fize, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, Mme Ersin, M Deau, Mme Vaccaro, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, Mme Guillot

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

Mme Canouet à M Cristofoli
M Capouillez à M Deau
Mme Pomi à Mme Poublan
M Grémy à Mme Rigaud
M Hélaudais à Mme Picard

Absent(s) :

M Mangon

Secrétaire de séance : Mme Cécile Poublan.

La séance est ouverte,

Délibération du : 15 décembre 2021
Rendue exécutoire le : 17 décembre 2021
Publiée le : 17 décembre 2021

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 15 décembre 2021

MODALITÉS D'ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VISIOCONFÉRENCE EN PÉRIODE DE CRISE SANITAIRE. ADOPTION

M Stéphane Delpeyrat, Maire, présente le rapport suivant.

L'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, et notamment l'article 6, prévoit que sont déterminés par délibération au cours de la première réunion les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ainsi que les modalités de scrutin.

La loi n°20-1379 du 14 novembre 2020 et notamment son article 6, fixe les règles de quorum et de procurations.

1- Modalités de connexion et d'identification des participants

Afin d'identifier chaque participant, les membres du conseil municipal doivent se connecter avec leur mail communal. En cas de difficultés réseau, chaque élu aura la possibilité de se connecter à la séance par téléphone. Pour les élus qui se connecteraient par téléphone, l'appel doit être réalisé à partir du numéro communiqué avec le lien internet de connexion sur leur adresse électronique.

Identification en début de conseil

En début de conseil, le Maire procède à l'appel et chaque élu doit indiquer sa présence caméra ouverte. Pour les élus ne pouvant activer la caméra ou ceux se connectant par téléphone, l'identification se fait par la voix et le numéro de téléphone personnel de l'élu.

Au moment de l'appel, les élus avec des procurations (ou pouvoirs) doivent l'indiquer.

2- Quorum et pouvoirs

Conformément à l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise contre la moitié auparavant.

Le quorum est apprécié en fonction du nombre de membres en exercice présents (dans le lieu de réunion mais également de ceux présents à distance) ou représentés.

Le nombre de procuration possible a été porté à 2 pour chaque élu participant par l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020.

3- Prise de parole

Le Maire peut attribuer la parole en fonction des demandes de prise de parole formulées par les élus via le fil de conversation de la visioconférence.

4- Modalités de scrutin

L'ordonnance du 1er avril 2020 maintient l'obligation d'un scrutin public qui peut s'opérer soit par appel nominal soit par scrutin électronique.

En cas d'adoption d'une demande de vote secret, le Maire reporte ce point de l'ordre du jour à une séance ultérieure.

En cas de partage, la voix du Maire est prépondérante.

5- Modalités de retransmission

Afin de garantir l'accessibilité des débats en direct au public, le conseil municipal est retransmis sur le site Internet de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles selon les modalités de diffusion habituelles.

6- Modalités d'enregistrement et de conservation des débats

L'enregistrement des débats sera réalisé sur deux supports : l'enregistreur externe utilisé habituellement en secours qui permet d'enregistrer les interventions sans utiliser les micros et l'enregistrement du film utilisé pour la retransmission publique sur le site internet de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles. Ces enregistrements seront intégralement retranscrits et conservés selon les modalités habituelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats décrites par le présent rapport pour la tenue des conseils municipaux en visioconférence.

Définit le mode de scrutin retenu pour la séance ainsi que les modalités pratiques de vote.

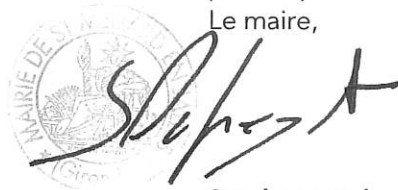
Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 15 décembre 2021



pour expédition conforme

Le maire,

A circular official seal of the Mayor of Saint-Médard-en-Jalles is partially visible behind the signature. The seal contains the text 'MAIRIE DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES' and '1810'. The signature is a stylized cursive 'S Delpeyrat'.

Stéphane Delpeyrat



-  HELIOS : comptabilité publique
-  ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG21_146
Date de la décision :	2021-12-15 00:00:00+01
Objet :	MODALITÉS D'ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VISIOCONFÉRENCE EN PÉRIODE DE CRISE SANITAIRE. ADOPTION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.2.2 - autres
Identifiant unique :	033-213304496-20211215-DG21_146-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20211215-DG21_146-DE-1-1_0.xml	text/xml	967
Nom original :		
DG21_146.pdf	application/pdf	723076
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20211215-DG21_146-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	723076

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 décembre 2021 à 12h05min06s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 décembre 2021 à 12h05min07s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 décembre 2021 à 12h08min41s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 décembre 2021 à 12h18min54s	Reçu par le MI le 2021-12-17